

## Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale du 14 janvier 2023 en visioconférence

*Les délibérations des commissions se font sous réserve de leur validation par le CDN et ne seront rendues exécutoires qu'après celle-ci.*

**Diffusion (PV + annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** autres membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

### **Représentation des régions :**

Auvergne-Rhône-Alpes : Anne-Solange DESSERTINE (ASD secrétaire de la CTN).  
Bourgogne-Franche-Comté : Joël ABISSE (JA représenté l'après-midi par Anne CORBE).  
Bretagne Pays de la Loire : Anne CORBE (AC).  
Centre-Val de Loire : Christian JOLIVET (CJ).  
Corse : Arnaud ZARAGOZA (AZ).  
Grand Est : Laurent MARCOUX (LM 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CTN).  
Hauts-de-France : Jacques BASSO (JB chargé des finances de la CTN).  
Île-de-France : Christian SAVARY (CS).  
Martinique-Guyane : Georges ORTOLÉ (représenté par Pascal Yan (PY)).  
Normandie : Adrian DAVID (AD).  
Nouvelle-Aquitaine : Marc DAMESTOY (MD) (représenté par Anne Solange DESSERTINE).  
Nouvelle-Calédonie : Jean-Marc MASSON (JMM représenté par Jean Pierre VIGNOCCHI (JPV))  
Guadeloupe : Laurent BLANQUART (représenté par Antoine CAPELLE l'après-midi).  
Occitanie : Xavier XUEREB (XX).  
Polynésie française : Pascal LE COINTRE (PLC) Excusé.  
Réunion : Éric CRAMBES (EC) Excusé.  
Sud : Alain BEAUTE (AB) (représenté par Laurent MARCOUX le matin)

### **Sont également présents :**

Grégory POIRIER (GP Président de la CTN).  
Philippe MARTINOD (PM 2<sup>e</sup> Vice-Président de la CTN).  
Patrick LAMERAT (PL 3<sup>ème</sup> Vice-président de la CTN).  
Hervé CORDIER (HC Délégué du Collège des IFN) Excusé.  
Jean-Pierre MONTSÉNY (JPM référent recycleurs).

La réunion est animée par Grégory POIRIER, Président de la CTN

### **1.- Mot du président (Grégory POIRIER)**

Grégory souhaite une bonne année à tous avec santé, bonheur et sérénité au vu des évènements qui l'ont frappé à titre personnel.

Il revient sur les difficultés rencontrées en AURA et confirme que la CTN soutient la CTR AURA en soutenant le stage initial MF2 national en région, car nous ne pouvons perdre 31 stagiaires.

A titre personnel, il soutient l'ensemble des instructeurs d'AURA qui travaillent dans l'esprit d'amener leurs compétences au service de la technique.

### **2.- Approbation du PV de la CTN de septembre 2022 (GP)**

PV adopté à l'unanimité.

### **3.- Rajeunissement de la filière encadrants : l'initiateur dès 16 ans (GP)**

Ce qui a déjà été acté : PE12 : 10 ans

N1 : 12 ans

PE40 : 14 ans

PA20 : 16 ans

PA40 : 17 ans

PA60 : 18 ans

La question se pose pour l'initiateur. A quel âge peut-on commencer la formation et faut-il garder les 12 plongées en autonomie pour y accéder ?

De nombreux échanges s'engagent avec différentes argumentations.

Proposition : examen initiateur à 16 ans avec entrée possible en formation à 15 ans. VOTE : Proposition acceptée à l'unanimité.

### **4.- Avancement du groupe de travail « BEPPA » (JPM)**

JPM propose une évolution pour que le BEPPA devienne le groupe pratique du MF2.

De nombreuses questions sont posées afin d'éclaircir différents points.

Propositions :

- Supprimer le 1000m capelé. VOTE : proposition acceptée à l'unanimité
- Supprimer l'apnée à 15 m : VOTE : pour : 55%, contre : 18,5%, abstention : 26,5%. Proposition acceptée à la majorité.
- Maintenir la DTMR : VOTE : proposition acceptée à l'unanimité

Organisation de l'examen BEPPA :

- Au niveau régional par délégation de la CTN. VOTE pour : 19%, contre : 81%. Proposition rejetée.
- Au niveau national en région VOTE : 50% pour et 50% abstention
- Il est donc décidé que l'organisation se fera pour le moment par la CTN au niveau national, cette décision n'étant cependant pas immuable.

Pour ce qui est du TSM (Tuteur de Stagiaire Moniteur 1er degré : appellation provisoire), un groupe de travail est mis en place : Pascal YAN (pilote), Joël Abisse, Christian Jolivet, Arnaud Zaragoza, Laurent Marcoux et Anne Solange Dessertine.

JPM propose de retravailler le projet du BEPPA au vu des différentes décisions et remarques de la CTN

#### **5.- Avancement du groupe de travail « refonte de la théorie N4/GP » (PL)**

PL n'a reçu que 6 réponses des régions dont 4 après le 1er janvier :

- En ce qui concerne le principe d'allègement de la théorie, les régions sont majoritairement d'accord.
- Il faudra également revoir la théorie du P5.
- Nous nous interrogeons encore sur l'utilité de l'évaluation des tables fédérales
- Il faut maintenir la possibilité d'évaluer la théorie par anticipation.

Pour le module capacitaire MF1, des questions se posent encore :

- Divergences du placement de ce module (avant le stage initial, pendant le stage en situation ou le stage final)
- Possibilité d'intégration de la réglementation dans la théorie (penser à intégrer les valeurs citoyennes / l'honorabilité / le dopage).
- Acquisition du module capacitaire MF1 et durée de validité ?
- AZ souhaite faire le lien avec le nombre de plongées et l'expérience des GP avant de pouvoir s'inscrire au stage initial MF1.

PL propose un récapitulatif avec un questionnaire pour les CTR avec une date butoir.

#### **6.- Avancement du groupe de travail « Coursus jeunes plongeurs » (JH)**

Jérôme HLADKY étant absent, le sujet est reporté.

#### **7.- Avancement du groupe de travail « Numérisation des supports numériques » (PM)**

Trois objectifs :

- Aider au rajeunissement du public.
- Améliorer l'image de marque.
- Rattraper le retard vis-à-vis des autres organismes.

Le groupe de travail a pris un peu de retard du fait des supports vidéo qui n'ont pu être tournés à cause d'une météo défavorable.

Le groupe de travail a demandé au CDN une stratégie fédérale pour que la plateforme soit en phase avec le site (numéros de licence).

Le but reste de pouvoir proposer des contenus de formation et d'aider à la certification.

PM nous fait une démonstration de la plaquette outil avec l'avatar.

PM et AD espèrent pouvoir finir pour fin février les contenus de formation avec vidéo.

Pour le N2, il a été demandé à Frédéric Boutonnet INS de travailler les contenus théoriques.

Pour la pratique, pour l'instant il est décidé de laisser chaque moniteur organiser son enseignement.

Un grand merci à Philippe Martinod et Adrian David pour la qualité de ce travail.

#### **8.- Baptême comme prérequis obligatoire pour rentrer en formation (ASD)**

Cf ppt.

ASD expose les faits.

La CTN souhaite que le baptême soit inscrit dans le MFT comme prérequis pour faire du PE12 / N1 et qu'il fasse partie du pack découverte (première immersion).

« Le baptême est un prérequis pour entrer en formation... ».

### **9. Deux membres jury obligatoires sur les ateliers d'examens d'encadrement (GP)**

Demande du CDN.

Il est décidé de mettre sur la charte des examens et sur les généralités, que les binômes de jurys sont obligatoires pour l'initiateur / MF1 / MF2 et de laisser souhaitable pour le GP.

Demander au DTN le texte sur les valeurs citoyennes et sur l'honorabilité que nous rajouterons dans le MFT.

### **10. Signature du carnet de plongées des plongées d'exploration par des N4/GP (GP)**

Validation par les GP des plongées en exploration sur les carnets de plongées.

VOTE : oui à l'unanimité.

Cependant, il est rappelé que les plongées validées par les GP ne pourront pas être prises en compte comme prérequis pour entrer en formation des Diplômes d'État (elles doivent l'être au minimum par des E3).

### **11. RIFAP obligatoire pour accès à la filière des moniteurs associée (PL)**

Dans le MFT, le RIFAP est demandé pour les GP associés mais non pour les MF1 / MF2 associés ce qui est illogique.

Proposition : rendre le RIFAP obligatoire pour le MF1 et MF2 associés. VOTE : proposition acceptée à l'unanimité

Il faudra mettre les bordereaux des moniteurs associés dans le PV pour les présidents de CTR.

### **12. Bourses MF1 – Conditions d'attribution (ASD)**

ASD présente le retour des différentes CTR.

Au vu du retour des CTR, on estime à environ 30% les moins de 35 ans qui réussissent le MF1. Après un bref calcul et afin de rester dans le budget une somme de 100 euros sera allouée au moins de 35 ans qui réussiront le MF1.

La CTN fera une annonce en ce sens qui sera relayée ensuite par les CTR.

### **13. Document CNPM « binôme ne va pas bien pendant la plongée » (LM)**

LM nous propose la fiche travaillée par la CNPM. De nombreuses discussions s'engagent. Il est donc décidé de revoir le texte avec la CNPM.

### **14. Retour sur filière capitalisation MF1 (LM)**

Pour rappel, le module 6-20m n'est pas possible pour les GP ANMP.

Une partie des CTR constate un niveau faible pour ceux qui n'ont pas fait de stage initial.

Une autre partie utilise les modules et ne constate pas de différences de niveaux.

**15 . Nombre de plongées entre chaque niveau (ASD)**

ASD présente les données qu'elle a reçues.

Une partie des CTR n'a pas d'avis tranché.

Une autre partie des CTR fait des propositions.

Certaines CTR n'ont pas répondues.

Il est donc décidé que LM et ASD proposeront un questionnaire plus ciblé sur les niveaux d'encadrements.

Prochaine CTN : Le 6 mai 2023 à Marignane.

La secrétaire de la CTN

Anne-Solange DESSERTINE

Le Président de la CTN

Grégory POIRIER